

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du mercredi 1^{er} avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier du mois d'avril à dix-neuf heures se sont réunis en salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Tassin la Demi-Lune, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : 26 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	35

Nombre de conseillers présents : 34

ABRAN BONIN Emmanuelle, BARNAY COTTIN Fabienne, BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BLOMART Alix, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, COLIN Claire, DAVID Marc, De COLLE Delphine, De FOUGEROUX Guillaume, DESMAZEAU Audrey, FAVRE Olivier, FERRAND Benoit, FILLON Vincent, GARCIN Patrice, GAUTIER Eric, GUILLARME Armelle, GUYON Loïc, HACHANI Johann, JANNIN Pierrick, LAURENT Bérengère, MARGOTTON Stanislas, MERESSE Philippe, NICOLAS Carole, OUIILLON Michel, PASCAL Héloïse, REMOND Corentin, RICHARD Thibault, SCHUTZ Claire, SUBRA DE SALAFA Claire, WALGENWITZ Anne, ZAGATA Margaux, Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers excusés avec pouvoir : 1

TERRET Élise donne pouvoir à SCHUTZ Claire

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 0

Le secrétariat a été assuré par : MARGOTTON Stanislas

Objet : Commissions municipales permanentes : fixation du nombre de commissions et désignation de leurs membres

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-22 ;

Considérant qu'il est proposé au Conseil municipal de mettre en place quatre commissions permanentes composées chacune de 11 membres dont le Maire, soit pour chaque commission :

- Le Maire
- 7 membres issus de la majorité ;
- 2 membres issus de la liste ensemble réveil Tassin la Demi-Lune ;
- 1 membre de la liste un nouveau souffle pour Tassin

Considérant que les commissions proposées sont les suivantes :

- **Commission Familles, Education, Solidarités**
- **Commission Culture, Sport, Animation et Vie Associative**
- **Commission Aménagement, Cadre de Vi(II)e et Grands Projets**
- **Commission Ressources, Affaires Générales, Sécurité**

Considérant que les membres des commissions sont désignés par le Conseil Municipal en son sein, au scrutin secret mais que le vote n'est pas obligatoire lorsqu'une seule liste comprenant le nombre exact de candidat à élire se présente ;

Considérant qu'une seule liste a été déposée pour chaque commission la composition des six commissions ci-dessous :

Le Conseil Municipal :

- 1) **APPROUVE** la création des quatre commissions municipales permanentes.
- 2) **VALIDE** la composition et la désignation de leurs membres respectifs selon la répartition suivante :

Commission familles, éducation, solidarité	Commission culture, sport, animation et vie associative	Commission aménagement, cadre de vi(II)e et grands projets	Commission ressource, affaires générales, sécurité
M. Le Maire	M. Le Maire	M. Le Maire	M. Le Maire
Mme SUBRA DE SALAFA Claire	M. MERESSE Philippe	Mme TERRET Elise	M. OUILLON Michel
M. JANNIN Pierrick	Mme BLOMART Alix	Mme SCHUTZ Claire	M. BERGERET Pierre
Mme COLIN Claire	M. FAVRE Olivier	M. GAUTIER Eric	M. DE FOUGEROUX Guillaume
Mme DESMAZEAU Audrey	Mme GUILLARME Armelle	Mme BOUVIER Ghislaine	Mme COTTIN Fabienne
M. BLANCHIN Jacques	Mme PASCAL Héloïse	M. REMOND Corentin	Mme WALGENWITZ Anne
Mme DE COLLE Delphine	M. MARGOTTON Stanislas	M. DAVID Marc	Mme ZAGATA Margaux
Mme LAURENT Bérengère	M. GUYON Loïc	M. FILLON Vincent	M. CADILLAT Michel
Mme ABRAN BONIN Emmanuelle	Mme ABRAN BONIN Emmanuelle	Mme NICOLAS Carole	M. FERRAND Benoît
M. GARCIN Patrice	M. GARCIN Patrice	M. RICHARD Thibault	M. RICHARD Thibault
M. HACHANI Yohann	M. HACHANI Yohann	M. HACHANI Yohann	M. HACHANI Yohann

3) CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré : **A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 1^{er} avril 2026

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le :

Pascal CHARMOT
Maire de Tassin la Demi-Lune

Stanislas MARGOTTON
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.